



COMPAGNIE
DES EXPERTS DE JUSTICE
CA Angers - CAA Nantes

ANGERS le 2 mai 2019

Objet : **ASSEMBLEE GENERALE EXERCICE 2019**

Cher Confrère

Vous êtes convié à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Compagnie des Experts Judiciaires de la Cour d'Appel d'Angers qui se déroulera **le JEUDI 06 juin 2019, dans les locaux de BOUVET LADUBAY Rue Ackermann ST HILAIRE ST FLORENT 49400 SAUMUR.**

Le déroulement de cette assemblée sera le suivant :

14 H 00 : Accueil des experts

14 H 30 : Assemblée Générale Statuaire de la Compagnie (AGE selon quorum) suivant ordre du jour

- Compte rendu moral et d'activité 2018, (action bureau et CA, revue Expert, Opalexe, formations, déontologie, financier et montant des cotisations)
- Compte rendu financier par le Trésorier,
- Modification des statuts,
- Instauration d'un règlement intérieur,
- Questions diverses (à communiquer par mail au secrétariat avant le 30 mai 2019)

17 H 00 : Accueil des magistrats et avocats et échanges avec les experts de la Compagnie

17 H 30 : Exposé, visite et conférence caves BOUVET LADUBAY

19 H 00 : Buffet / diner

22 h00 : Clôture de l'Assemblée Générale

RAPPEL : chaque membre de la Compagnie a eu pleinement connaissance des travaux engagés par le Conseil d'Administration en prenant lecture des comptes-rendus diffusés sur l'intranet du site et dont la lettre du Président fait annonce à la suite de chaque réunion.

La participation financière à cette Assemblée Générale est de 65 € pour les experts membres.

Votre conjoint est bien entendu invité à l'exposé suivi de la conférence et du diner. Dans ce cas la participation globale est de 120 € (65 = 55).

Nous espérons vous voir nombreux à cette assemblée générale qui est moment privilégié pour nous rencontrer et rencontrer les magistrats dans une ambiance amicale.

Vous trouverez ci-joint un bulletin de participation à retourner accompagné de votre règlement. Si vous ne pouvez pas assister à cette assemblée, un pouvoir, également à retourner est aussi joint.

Pour les besoins de l'organisation, les inscriptions doivent **IMPÉRATIVEMENT être adressées au Secrétariat de la Compagnie, accompagnées du règlement, dans les meilleurs délais et au plus tard le 28 mai 2019. Les inscriptions non accompagnées du règlement ne pourront être prises en compte.**

Je vous prie de croire, Cher Confrère, en l'expression de mes cordiales salutations.

Le Président
Philippe GOUNAUD

Nb : Les comptes et autres informations relatives à la prochaine AG sont disponibles sur le site cejca-angers.org via l'intranet.

Secrétariat Général

M. François BICHET 43 avenue du Grésillé 49000 ANGERS

☎ : 02.41.36.12.41

E-mail perso : f.bichet@cejca-angers.org

E-mail secrétariat: f.bichet@cejca-angers.org

Site Internet : www.cejca-angers.org

SIRET 791 173 834 00023 – APE 9499Z

